



**Action
des Chrétiens
pour l'abolition
de la torture**

**15 rue de Castelnau,
ouest
Montréal, (Québec)
H2R 2W3**

Tél : (514) 890-6169

**Télécopieur :
(514) 890-6484**

**Courriel :
info@acatcanada.org**

**FIACAT:
fiacat@fiacat.org**

**Sites :
www.acatcanada.org**

**FIACAT:
www.fiacat.org**

**Responsable de la
publication**

Sœur Jeannette Roy

Collaborateurs

Noëlla Dubreuil

Pierre Hamel

Louis Lafleur

Solidarité-Prières

Paul Druelle

10 octobre 2008 :

Journée mondiale pour l'abolition de la peine de mort

Pour les ACAT, toute personne exécutée " est l'une d'entre nous" Partout où l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) est présente, la lutte contre la peine de mort constitue un enjeu majeur dans leur engagement pour le respect de la dignité humaine.

Les ACAT affirment que le principe même de la peine de mort est incompatible avec l'Évangile. Elles n'oublient pas que « toute personne dont la vie prend fin dans une chambre à gaz, par pendaison, par une piqûre létale ou par un peloton d'exécution est l'une d'entre nous : une personne humaine, un frère ou une soeur, aussi cruelles et inhumaines que puissent apparaître ses actions. » En 2007, les ACAT se sont impliquées sans réserve à l'occasion de la journée mondiale contre la peine de mort, avec l'appui et la participation de leur fédération internationale, la FIACAT.

Par exemple, les ACAT africaines, dont les États sont sur la voie de l'abolition ou qui n'appliquent plus la peine de mort ont sollicité auprès de leur gouvernement, conjointement avec la FIACAT, un soutien ou tout au moins une abstention sur le vote de la proposition de moratoire sur les exécutions capitales à l'ONU. Les actions pédagogiques et militantes de toutes les ACAT se sont multipliées autour du 10 octobre : débats et conférences nombreux sur ce thème, intervention dans les médias, manifestations publiques, sensibilisation des communautés chrétiennes, dans le cadre de liturgies, pour un appel à signature du moratoire

L'ACAT-Sud Kivu, en République démocratique du Congo, est ainsi intervenue à la radio et lors d'une réunion publique à Bukavu. Son président, Me Julien Cigolo, a souligné que la peine de mort est encore en vigueur dans le droit du pays malgré des avancées significatives vers l'abolition. Dans le procès de Songo Mboyo, poursuivi pour des crimes très graves, le juge congolais n'a pas retenu la peine de mort, en faisant application du statut de la Cour pénale internationale. M^c Cigolo a souligné que le législateur congolais devait expressément supprimer la peine de mort parmi les peines prévues par le Code pénal, se conformant ainsi à la Constitution du pays qui consacre l'inviolabilité du droit à la vie en toutes circonstances.

Au Bénin, où la peine de mort reste en vigueur même si elle est désormais rarement appliquée, l'ACAT s'est mobilisée autour d'entretiens avec les condamnés, de conférences-débats dans les collèges, lycées et universités, d'une marche pacifique le 10 octobre, et d'une émission de radio sur la campagne de la Coalition mondiale.

En Allemagne, l'ACAT a organisé une action carte postale, diffusant sur ce support le texte de la pétition internationale, tandis que ses voisines Belge et Luxembourgeoise obtenaient une bonne couverture de la question dans les journaux et à la radio.

L'ACAT Catalogne-Espagne a, quant à elle, marqué la Journée mondiale contre la peine de mort par une prière oecuménique dans un temple protestant.

Partout, les ACAT ont collecté des signatures, ajoutant 15,541 soutiens à la pétition présentée à l'Assemblée générale de l'ONU à la veille de l'adoption de la résolution demandant un moratoire sur la peine de mort en décembre.

Publié par Thomas HUBERT le 22/1/2008

REPÈRES

Pays :	Canada	Capitale :	Ottawa
Chef du Gouvernement :	Stephen Harper	Peine de mort :	abolie
Population :	32,9 millions d'hab.	Superficie :	9 959 400 km ²
Religions :	catholique et protestant en majorité	Langues officielles :	Français - Anglais

HISTORIQUE ET SITUATION

Affaire Omar Khadr

Allons, un coup de cœur, s.v.p.
Pierre Hamel

Enfant-soldat plutôt qu'ennemi combattant, Omar Khadr, maintenant âgé de 21 ans, croupit à Guantánamo Bay depuis plus de six ans, soit le tiers de sa jeune existence. Accusé d'avoir tué un soldat américain en 2002, le procès de Khadr doit normalement s'ouvrir le 8 octobre devant un tribunal militaire d'exception (Military Commission). Outre que sa responsabilité pour le meurtre de ce soldat est loin d'être établie, qu'en est-il du fondement juridique des accusations, en particulier de l'intention de commettre un crime? En dépit de l'impératif de la réhabilitation, manifeste dans la jurisprudence internationale, le Canada, jusqu'ici n'a pas osé bouger.

Pans de vie

Né à Toronto le 19 septembre 1986, emmené à Peshawar (Pakistan) en compagnie de toute la famille, par le père d'origine afghane, **Ahmed Khadr**, en 1988, **Omar** a été inscrit à des écoles coraniques (*madrasas*) au Canada comme au Pakistan. Au moment de ses onze (11) ans, la famille s'étant installée à *Jalalabad* en Afghanistan, a par la suite séjourné au camp de base d'*Oussama Ben Laden*. Les fils **Khadr** ont alors

subi un entraînement dans des camps militaires d'*al-Qaïda*.

Capturé en Afghanistan le 27 juillet 2002, **Omar Khadr**, a été accusé du meurtre d'un soldat américain tué à la grenade, dans des circonstances nébuleuses. Seul survivant d'un bombardement américain du bâtiment où il se trouvait, près de la ville afghane de *Khost*, il a été blessé par balles à la poitrine, de même qu'à la tête par des éclats d'obus.

Emmené à l'infirmerie de la base militaire de *Bagram*, endroit de sa garde à vue d'une durée de plusieurs mois, **Omar Khadr**, non encore entièrement remis de ses blessures, a néanmoins été soumis à des interrogatoires musclés. Ainsi, les interrogateurs lui auraient appliqué des sacs en plastique sur la tête et, afin d'achever de le terroriser, des chiens auraient aussi été lâchés contre lui. En octobre 2002, peu après son seizième anniversaire de naissance, l'adolescent a fait l'objet d'un transfert vers *Guantánamo Bay* où il a été enfermé dans le camp *Delta*, contrairement aux autres détenus d'âge mineur qui, eux, sont placés dans le camp *Iguana* (1).

Toute cette situation, il va sans dire, heurte de front certaines dispositions du droit international, en particulier le *Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implica-*

tion d'enfants dans les conflits armés, auquel tant les États-Unis que l'Afghanistan et le Canada sont parties, qui stipule : «*Les États Parties prennent toutes les mesures possibles pour veiller à ce que les personnes relevant de leur compétence qui sont enrôlées ou utilisées dans des hostilités en violation du présent Protocole soient démobilisées ou de quelque autre manière libérées des obligations militaires. Si nécessaire, les États Parties accordent à ces personnes toute l'assistance appropriée en vue de leur réadaptation physique et psychologique et de leur réinsertion sociale*» (Article 6-3).

«*Les États Parties coopèrent à l'application du présent Protocole, notamment pour la prévention de toute activité contraire à ce dernier et pour la réadaptation et la réinsertion sociale des personnes qui sont victimes d'actes contraires au présent Protocole, y compris par une coopération technique et une assistance financière. Cette assistance et cette coopération se feront en consultation avec les États Parties concernés et les organisations internationales compétentes*» (Article 7-1).

«Grands voyageurs»

Dans un jugement unanime, la Cour suprême du Canada, le 23 mai dernier, a statué que le Canada avait manqué à ses obligations internationales. Le plus haut tribunal du pays a du même coup ordonné au gouvernement, de même qu'au *Service canadien de renseignement secret* (SCRS) et à la *Gendarmerie royale du Canada* (GRC), de fournir à ses avocats les documents se rapportant aux entretiens que les agents de renseignement et des Affaires étrangères ont eus avec **Omar Khadr** au début de sa détention à *Guantánamo Bay* (2).

La publication, à la mi-juillet, de vidéos montrant un **Omar Khadr** désespéré face à des membres du *Service canadien de sécurité* (SCRS) venus l'interroger à *Guantánamo Bay*, a eu des échos

partout à travers le monde. Il appert aussi, d'après des documents confidentiels obtenus en même temps que les vidéos par les avocats du jeune **Khadr**, que celui-ci a été soumis, pendant les trois semaines précédant un interrogatoire survenu en 2004, à un traitement bizarrement appelé «programme des grands voyageurs», qui consiste à priver un détenu de sommeil en le changeant fréquemment de cellule.

«Pendant près de six ans, le gouvernement [du Canada] a refusé d'écouter les appels d'Omar, même s'il a été décrit par les fonctionnaires canadiens, et même par des hauts responsables militaires américains à *Guantánamo*, comme un bon garçon, récupérable, qui n'est pas un extrémiste», a déclaré l'avocat Nathan Whitling, de *Winnipeg*.

Sursaut

«Nous espérons que le public canadien reconnaîtra, en dehors de toute considération sur sa culpabilité ou son innocence [...], que ce gamin a suffisamment souffert et qu'il doit être rapatrié, car il n'est pas un terroriste», a poursuivi son confrère, l'avocat Dennis Edney (3).

Entre-temps, le 8 août dernier, les avocats d'**Omar Khadr**, faisant valoir l'obligation incombant au Canada, en vertu du droit international, d'assurer la réhabilitation et la réintégration sociale du jeune homme, ont saisi la Cour fédérale d'une requête visant à obliger le premier ministre *Stephen Harper* de procéder au rapatriement du jeune homme (4).

Le gouvernement canadien, son premier ministre en tête, atteindra-t-il enfin à ce supplément d'âme qui semble lui faire si cruellement défaut ?

Sources

- 1) «*Omar Khadr n'est pas un ennemi combattant, il est d'abord une victime*». Robert Badinter, *Le Monde* 23 janvier 2008, p. 20
- 2) «*Victoire du jeune Khadr en Cour suprême*». Manon Cornellier, *Le Devoir*, 24 mai 2008, A 3)
- 3) «*Khadr en 2003 : un jeune désespéré*». Claude Lévesque, *Le Devoir*, 16 juillet 2008.
- 4) «*Khadr demande aux tribunaux de le rapatrier au Canada*». *Le Devoir*, 9 août 2008, A 5).

ACTION RECOMMANDÉE

Vous trouverez, accompagnant ce bulletin, la lettre déjà rédigée, adressée au Premier Ministre : M. Stephen Harper.

Au Canada aucun frais de poste

Libérations :

Arabie saoudite : M. *Fouad Ahmad al Farhan* (nos lettres du 22/1/08; 24/1/08).
Colombie : 2 juillet 2008 :
Mme *Ingrid Betancourt*.

États-Unis : *Kevin Young* – commutation de peine en emprisonnement à vie (Oklahoma), (notre lettre du 7/8/08).

Ouzbékistan : Mme *Mutabar Tadjibaeva* (nos lettres des 2/4/06 ; 16/7/06 ; 20/7/06 ; 6/8/06 ; 27/8/06 ; 20/12/06 ; 24/12/06 ; 28/11/07 ; 4/12/07).
Syrie : M. *Hasan Qasem*, (notre lettre du 7/8/08).

Solidarité-prière :

Prière

Seigneur, ces êtres humains, ils sont nos frères et sœurs, dépouillés de leur identité
au nom d'idéologies politiques.

Nous te les remettons pour qu'ils ne glissent pas dans le désespoir.

Kyrie

Pour l'usurpation de nombreuses années de leur vie, ainsi que celles de leurs proches,
vivants dans l'angoisse de leur disparition.

Kyrie

Pour ces conditions de vie inhumaines et dégradantes,
privés de toute affection et de solidarité.

Kyrie

Pour ces souffrances physiques et morales, infligées gratuitement.

Kyrie

Ne permets pas Seigneur, que nous nous désintéressions de leur sort.

Puissions-nous faire preuve d'assez de compassion
pour intervenir en leur faveur, eux qui ont sombré
dans le pire des anonymats, le silence et l'oubli.

Kyrie

Paul Druelle



Vie du mouvement

ACAT

Septembre et octobre 2008

Assemblée générale 2008

L'Assemblée générale 2008 s'est déroulée dans une atmosphère conviviale le 23 mai dernier. Elle a eu lieu chez les Filles de la Sagesse à 6444, rue Lescarbot et a réuni une trentaine de membres dont l'intérêt ne s'est pas démenti de toute la soirée. Nous vous présentons un résumé des divers rapports présentés à cette occasion.

Rapport du Comité Solidarité-prière

Durant l'année 2007-2008, huit rencontres mensuelles ont eu lieu en deux endroits différents. De septembre à décembre 2007 au Centre Emmaüs près de l'Oratoire. Cet endroit était propice à la prière mais, comme il semblait difficile d'accès, le choix du site a été reconsidéré. De février à juin 2008, les activités ont eu lieu à l'église Notre-Dame des Neiges mieux connue de notre public. L'assistance a plus que doublé, de nouvelles figures sont apparues et de l'avis des participant(e)s ces rencontres en valent la peine.

Présenté par M. Bernard Tellier

Suite à quelques suggestions voici ce qui a été décidé à la dernière rencontre du 5 juin dernier :

La Veillée de prières se déroulera désormais comme suit : présentation d'un témoignage ou d'un film, en rapport avec le thème choisi, conduisant à un long moment se prière. Durant le dernier semestre 2008 elle aura lieu le premier jeudi du mois à 19.15 à l'église Notre-Dame des Neiges, soit les 2 octobre – 6 novembre et 4 décembre.

Informations de S. Judith Boucher, cnd

Rapport du Comité Vigilance-intervention

Faisons d'abord un bref retour sur les pétitions que l'Acat a fait circuler en 2007. En mars-avril elles ont été adressées à Mme Louise Arbour, Haut-commissaire aux Droits de l'Homme de l'ONU à Genève, condamnant la nouvelle loi antiterroriste promulguée le 17 octobre 2006 par le gouvernement Bush qui permettait le recours à des méthodes contraignantes d'interrogatoire des suspects : 3,535 signatures ont été recueillies. En septembre-octobre les pétitions ont été adressées à M. Ban Ki-moon, secrétaire gé-

ral de l'ONU à New York, pour l'encourager dans son projet de moratoire mondial sur la peine de mort qui fut par la suite adopté par une forte majorité de pays membres : 2,181 signatures. En novembre-décembre des pétitions ont été adressées au Président de la République dominicaine, M. Leonel Fernández, réclamant les droits civiques complets pour les enfants d'origine haïtienne, nés dans les *bateys*, plantations de canne à sucre :

2,269 signatures.

En 2007, l'Acat est intervenu le plus souvent dans les quatre pays suivants : L'Iran avec un total de 64 lettres, puis le Mexique, avec 43 lettres, la Colombie et la Chine avec chacune 38 lettres. Le calcul des interventions se fait de deux manières : tout d'abord le nombre de cas différents sur lesquels l'Acat s'est penchée et le nombre de lettres envoyées. Il peut être plus élevé puisque nous sommes parfois plus d'un bénévole à répondre à une situation donnée. La force du texte est importante, mais plus nous sommes nombreux à écrire, meilleures sont nos chances de succès.

Présenté par Louis Lafleur

Rapport du Coordonnateur

Le Coordonnateur, M. Raoul Lincourt remercie la trentaine de bénévoles qui l'entourent si fidèlement, si efficacement et généreusement au secrétariat, au comité Solidarité-Prières, au comité des Interventions, à la rédaction des Bulletins, au comité de recrutement ainsi qu'à l'animation dans la région de Lanaudière.

Principales réalisations de l'année :

- Campagne de recrutement de nouveaux membres coordonnée par M. Gérard Laverdure, assisté de M. Normand Breault : 70 nouveaux membres de diverses régions du Québec et de diverses Églises. Des remerciements sont offerts pour cette campagne exceptionnelle.
- Publication de 6 éditions du Bulletin sous la coordination de Sœur Jeannette Roy, de Mme Noëlla Dubreuil pour la mise en page et de MM. Louis Lafleur et Pierre Hamel qui font un travail de recherche et de présentation de cas de manière minutieuse.
- Journée de réflexion chez les moniales dominicaines de Berthier qui a permis à quelques membres de se ressourcer grâce au Père Philippe Leblanc, o.p., ami de la FIACAT et grand défenseur des Droits humains à l'ONU.
- Participation de quelques membres à des organisations : M. Ronald Albert au Bureau International de la FIACAT représentant l'Amérique du Nord. M. Normand Breault représentant l'Amérique du Sud. Participation au Re-

groupement œcuménique Justice et Paix assurée par M. Normand Breault.

En terminant, M. Lincourt fait un pressant appel à l'aide au niveau du Secrétariat et de l'Administration en vue de la réalisation du programme d'action présenté.

Rapport du Président

M. Raoul Lincourt, Président, informe tout d'abord l'assemblée que, grâce au recrutement de 70 nouveaux membres, ACAT-Canada compte maintenant 356 membres. Il présente et remercie les membres du Conseil qui l'ont secondé cette année : M. Emmanuel Pradeilhes, vice-président, M. Alain Lamothe, secrétaire, Mme Diane Roy, trésorière et le Père Raymond Marquis, administrateur.

Le nombre réduit (5 au lieu de 7) a fait que peu a été réalisé au niveau des trois projets prévus :

1. Réfléchir sur les impacts du recul de l'interdit de la torture et identifier les approches à entreprendre auprès de nos membres, des partenaires et de la société.
2. Se doter d'une vision d'avenir.
3. Organiser une campagne majeure de sensibilisation à notre mission.

Par ailleurs l'essentiel des services aux membres a été assumé et la campagne de recrutement s'est avérée un très grand succès. Les membres ont répondu généreusement à la demande de soutien financier pour la FIACAT, la somme de plus de 2,000\$ ayant été recueillie. Une nouvelle demande d'obtention du statut d'organisme de bienfaisant a été

faite et sera étudiée par Revenu Canada à l'été ou l'automne prochain. M. Lincourt souhaite que le caractère œcuménique du Conseil soit plus apparent, de même que la présence accrue de membres féminin.

Au sujet de notre mission : due à la phobie du terrorisme nous vivons à une période de recul de défense des droits humains. Mais gardons foi en notre capacité d'intervention par nos actions et nos prières. En terminant, le Président souligne l'approche de notre 25^e anniversaire de fondation et nous incite à en profiter pour développer notre sentiment d'indignation sans oublier celui de la compassion.

Activités de l'ACAT-Lanaudière

Participation à une réflexion effectuée dans le diocèse de Joliette visant à identifier notre mouvement :

- un agir de sensibilisation
- un agir d'intervention

Et à préciser l'apport de notre mouvement aux organismes, paroisses et au diocèse :

- éveil de la conscience sociale des chrétiens
- éveil à des pratiques non violentes dans la lutte pour la justice sociale
- appartenance locale à une prière et un agir des Églises

et finalement ce que l'on reçoit :

- des lieux privilégiées de visibilité et d'intervention
- de ressourcement
- une reconnaissance et une appartenance ecclésiale.

Élections

Deux nouvelles personnes ont été élues pour compléter le C. A. il s'agit de : Madame Martinez Luz Elvira et de Monsieur Roch Paquette. Ont été réélus MM. Alain Lamothe, Emmanuel Pradheilles ainsi que Mme Diane Roy. Y complètent leur mandat : Père Raymond Marquis et Monsieur Raoul Lincourt.

Plan d'action 2008-2009

Attiser le feu

- **Objectif prioritaire : Animer notre militance**

à l'occasion de notre **25^{ième} anniversaire** de Fondation (1984-2009)

à l'occasion du **60^{ième} anniversaire** de la Déclaration universelle des droits de l'Homme 1948-2008 (10 décembre)

Moyens :

- Organiser une soirée ou une journée de réflexion sur le thème de " La pertinence de l'Acac aujourd'hui " et l'offrir :
- à la trentaine de bénévoles qui oeuvrent dans les divers comités et services de l'Acac
- aux membres regroupés dans l'une ou l'autre des régions du Québec, là où il y a un noyau de membres possible à réunir
- Remodeler le Bulletin pour le rendre plus attrayant autant dans sa forme que son contenu

- Produire un calendrier des événements majeurs en lien avec notre mission pour unifier nos travaux (Déclaration universelle des Droits de l'Homme, journée mondiale de l'abolition de la peine de mort, Semaine de l'unité des Chrétiens, Vendredi Saint, Journée mondiale de soutien aux victimes etc.)

- Organiser une célébration du 25^{ième} anniversaire

- Reconnaître l'implication particulière de certaines personnes qui ont contribué de manière remarquable à " attiser le feu de la militance ".

- **Objectifs à poursuivre.**

Consolider et développer nos services et activités de base :

Solidarité – prière, Vigilance – intervention, secrétariat

Diversifier et augmenter notre autonomie financière.

Poursuivre et intensifier notre réseautage de partenaires.

Veillée de prières dans le monde entier

La Nuit des Veilleurs a été organisée à l'occasion de la **Journée internationale de soutien aux victimes de la torture**, (26 juin) créée par l'ONU en 1997. La torture est utilisée dans près d'un pays sur deux. Torturer, c'est infliger volontairement des souffrances aiguës, physiques ou mentales. Parfois pour soutirer des renseignements ou des aveux; plus souvent pour punir ou avilir; toujours pour faire peur, terroriser les proches et conserver le pou-

voir. C'est la destruction de l'homme. Par l'homme.

Pour cette troisième Nuit des Veilleurs, 16 ACAT du monde entier ont proposé aux Chrétiens de toutes confessions de s'engager **à prier pour les victimes de la torture**. Du Burkina aux Philippines, en passant par la République tchèque et le Royaume-Uni, seuls ou en groupe chez eux ou en tout autre lieu, **les veilleurs sont relayés dans la nuit du 28 au 29 juin 2008**, de 20 heures à 8 heures du matin pour une nuit où la prière se fait cri et louange, accompagne les actions et les relaie jusqu'au cœur de Dieu.

Appelés à rester vigilants les Chrétiens ont porté ensemble l'espoir d'un monde débarrassé de toute forme de torture, pour que

l'ombre devienne lumière, la mort résurrection et l'emprisonnement liberté pour ceux qui sont torturés.

ACAT-Canada était présent à cette Veillée grâce à l'engagement de vingt-trois de ses membres.

Décès du Père Emmanuel Lapierre

C'est avec beaucoup de tristesse que toute l'équipe d'Aujourd'hui Credo a appris le décès d'Emmanuel Lapierre, ancien directeur du Centre canadien d'œcuménisme à la résidence Basile-Moreau, à Montréal, le 23 mai dernier. Il était âgé de 79 ans. Emmanuel était un grand sympathisant de l'ACAT.

Décès de Mme May Fournier

à l'âge de 92 ans :

Elle a été, dès novembre 1984, parmi les premiers membres présents aux réunions du groupe fondateur de l'ACAT Canada, à la paroisse Saint-Léon-de-Westmount.

Elle s'est impliquée énergiquement pendant plus de dix ans dans toutes sortes d'activités bénéfiques au profit de l'ACAT tels des

concerts et encans bénéfiques. Elle avait aussi mis sur pied un groupe anglophone de l'ACAT dont elle dirigeait les réunions mensuelles.

Elle avait beaucoup à cœur l'aspect œcuménique de l'ACAT. Ses nombreux contacts ont permis à l'ACAT d'avoir des conférenciers de marque tel

M. Humphry, un des rédacteurs de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Madame Fournier était une femme énergique, généreuse et remplie de compassion pour les victimes de la torture.

Pour l'adhésion à l'ACAT d'un-e ami-e

Nom: _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Ville: _____

Province _____ C. P. _____ Téléphone _____

Courriel _____ @ _____ Envoie: Poste _____ ou Courriel _____

Membre:(avec bulletin mensuel) 30\$

Abonnement à la revue : de l'ACAT France. 50\$

Faites votre chèque à l'ordre de l'ACAT-Canada
et postez-le au **15 de Castelnau, ouest, Montréal, H2R 2W3**

